



**Executive Board of the
United Nations Development
Programme and of the
United Nations Population Fund**

Distr.: General
(Date)

Original: Language

Annual session of (2011)

(date), (Location)

Item (number) of the provisional agenda

Country programmes and related matters

Draft Programme de Pays pour la Mauritanie (2012-2016)

Contents

	<i>Paragraphs</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la Situation	I	2
II. Leçons tirées de la coopération passée.....	II	2
III. Programme proposé.....	III	3
IV. Gestion, suivi et évaluation.....	IV	5
Annexe Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Mauritanie.....		6

I. Analyse de la situation

La crise politique de 2008 a débouché en juillet 2009 sur l'organisation d'élections présidentielles. L'année 2010 a été marquée par la reprise de la coopération entre la Mauritanie et ses partenaires suite au retour à l'ordre constitutionnel. Sur le plan politique, les acteurs nationaux concernés continuent de négocier les modalités du dialogue et de la réconciliation nationale. Les autorités publiques ont engagé des réformes axées sur la bonne gouvernance et l'amélioration des conditions de vie des pauvres. Des actions majeures, visant à renforcer l'unité nationale ont été entreprises, telles que le processus de rapatriement. En 2010, le Pays a entrepris les travaux pour la formulation du 3^{ème} plan d'action (2011-2015) du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP III).

Cependant, les défis de développement demeurent importants. La Mauritanie reste classée parmi les Pays les Moins Avancés, avec un PIB par habitant de 1123 USD en 2010. L'économie, faiblement diversifiée, subit fortement les chocs extérieurs. La situation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne traduit pas d'amélioration substantielle depuis quelques années. Le rapport 2010 montre que les déficits principaux concernent le secteur de la santé, de l'environnement, de l'emploi et du genre. Ainsi, les taux de mortalité infanto-juvénile et maternelle se situent à des niveaux très élevés (122 /1 000 et 686/ 100 000, pour des cibles fixées à 45 et 232 à l'horizon 2015). En matière de genre, même si la parité est atteinte dans le cycle primaire, on note des retards substantiels au niveau de la participation économique des femmes et de la parité filles/garçons dans le secondaire. La situation globale des OMD, qui trouve en partie son origine dans les faiblesses en matière de gouvernance, se traduit par un faible niveau de développement humain en 2010 avec un IDH de 0,433, plaçant le Pays au 136^{ème} rang mondial sur 169 pays classés. Il convient de constater que les stratégies successives de lutte contre la pauvreté ne sont pas parvenues à réduire le phénomène dans le milieu rural où vit la majorité de la population (62%). En effet, malgré une diminution globale de l'incidence de la pauvreté (46,7% à 42% entre 2004 et 2008), on relève une légère augmentation du phénomène en milieu rural (59 à 59,4%). Cela s'explique par le faible impact des stratégies de développement dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage. Par ailleurs, le développement des services de base reste insuffisant. En matière d'emploi, les taux de chômage (31%) et de sous-emploi (14%) sont élevés, et le secteur informel très dominant (85%). Le taux de chômage est plus élevé chez les femmes (44% contre 24%) du fait des disparités sur l'accès aux ressources productives et au marché de l'emploi. Entre les jeunes (15-24 ans), 66,7% des femmes actives sont-elles au chômage, contre 44,1% chez les hommes.

Selon les années et périodes de l'année, entre 18% et 31% de la population rurale sont dans une situation d'insécurité alimentaire. Le faible niveau de couverture des besoins alimentaires est lié, entre autres, à un faible accès des populations aux ressources productives, qui demeurent limitées et fragilisées par la dégradation des terres et les effets des changements climatiques. La Mauritanie est confrontée à d'autres défis environnementaux liés au changement climatique (inondations, sécheresses, montée des eaux marines, dégradation de la biodiversité maritime et côtière), avec des conséquences négatives sur le développement humain. L'indicateur de performance environnemental (2010) classe ainsi le pays 161^{ème} rang sur 163.

Malgré les efforts du Gouvernement en faveur de l'unité nationale, à travers notamment les programmes de réinsertion des rapatriés et d'éradication des séquelles de l'esclavage, la poursuite des réformes en matière de gouvernance démocratique et économique demeure indispensable. Ainsi, convient-il de renforcer les institutions démocratiques, de poursuivre la lutte contre la corruption et soutenir les politiques d'emploi et de lutte contre la pauvreté afin d'atténuer les risques de fragilisation de la cohésion sociale. Par ailleurs, le climat d'insécurité qui règne dans la sous région est une autre source de préoccupation majeure, qui nécessite, entre autres, des actions à impact rapide sur la création d'emplois chez les jeunes.

II. Leçons tirées de la coopération passée

Les conclusions des différentes évaluations réalisées pendant la période d'exécution du programme de 2009 à 2010 ont permis de mettre en exergue un certain nombre de résultats, nonobstant la brève durée du programme, qui s'est déroulé pour une grande partie de 2009 dans une situation de crise institutionnelle. Dans le domaine de la gouvernance démocratique, le PNUD a apporté une contribution significative au renforcement des capacités du Parlement, qui s'est doté de la première Commission d'Information dans l'histoire de la Mauritanie. Dans le domaine de la modernisation de l'administration, l'appui du PNUD a permis le renforcement du cadre normatif pour la transparence de l'action publique, notamment l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption. Dans le domaine de la protection de l'environnement,

l'appui du PNUD a permis une meilleure intégration des questions environnementales dans les politiques publiques, notamment l'inclusion de la gouvernance environnementale dans le plan d'action du CSLPIII et par la formulation de Agenda 21 dans 4 départements. Néanmoins, les capacités pour l'opérationnalisation des engagements en matière de gouvernance environnementale, surtout au niveau sectoriel et régional, demeurent à renforcer. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, le PNUD a contribué à élargir la base d'analyses indispensables à la définition des stratégies et politiques de développement et a apporté son appui au suivi et évaluation et à la formulation du CSLPIII et de ses déclinaisons régionales. Le PNUD a aussi contribué au succès de la Table Ronde pour la Mauritanie à Bruxelles en 2010, qui a permis de mobiliser d'importants engagements financiers pour le développement. L'appui du PNUD a également permis de tester une approche de développement communautaire pour la promotion de la cohésion sociale dans les zones sensibles, à travers la mise en place d'infrastructures communautaires et de mécanismes de gestion conjoints entre populations rapatriées et populations d'accueil. L'expérience des plateformes solaires multifonctionnelles a été un bel exemple de coopération sud-sud où le bureau a bénéficié d'un échange d'expérience avec le Burkina Faso. En ce qui concerne la promotion de l'égalité de genre, le PNUD a appuyé l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre et la prise en charge de cette dimension dans le CSLPIII. Le programme précédent a connu certaines difficultés, notamment la faiblesse des capacités d'exécution nationales et l'instabilité institutionnelle, qui n'a pas favorisé la pérennisation des interventions. Le programme proposé s'appuiera sur les enseignements et les leçons apprises en (i) privilégiant les interventions ayant un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables (ii) renforçant la prise en compte efficiente de la dimension renforcement des capacités du Gouvernement aussi bien que de la société civile, surtout pour le pilotage du développement au niveau décentralisé (iii) intégrant la possibilité d'un appui soutenu à l'exécution nationale dans les dispositifs de gestion et (iv) renforçant l'appui institutionnel à la lutte contre la corruption.

III. Programme proposé

Le présent programme, qui couvre la période de l'UNDAF (2012-2016), intervient en appui aux efforts nationaux pour la réalisation des priorités stratégiques du CSLPIII (2011-2015), dans un contexte de renforcement des acquis démocratiques, de consolidation de la cohésion sociale et de mise en œuvre d'un certain nombre d'engagements de gouvernance consécutifs à la reprise générale de la coopération avec les partenaires techniques et financiers. Le programme vise à renforcer les capacités des institutions nationales au niveau national et local pour assurer un développement humain durable. L'appui du PNUD portera, à la fois, sur la création d'un environnement favorable pour le développement, à travers la consolidation de la gouvernance démocratique, et sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et stratégies nationales de développement, celles-ci s'appuieront sur la réalisation de programmes permettant de lier les stratégies à des expériences concrètes sur le terrain, notamment dans les 4 régions ciblées par les interventions du PNUD en matière de planification du développement humain (Programme ARTGOLD). Des programmes communautaires intégrés seront mis en œuvre, ayant un impact multiplicateur sur l'amélioration de la cohésion sociale et l'unité nationale, et mettant en relation la lutte contre la pauvreté à travers la création d'emplois au niveau local avec les impératifs d'amélioration de la sécurité alimentaire, d'atténuation des effets du changement climatique et de renforcement de la participation et de la gouvernance locale. Cette participation visera, entre autres, la prise en compte des besoins des populations des zones rurales, notamment les jeunes et des femmes, ainsi que de certains groupes vulnérables tels que les rapatriés et les victimes des séquelles de l'esclavage, pour faciliter leur insertion durable dans un contexte de développement socio-économique harmonieux. En matière de programmation et de gestion de ressources, le PNUD veillera à l'application des principes énoncés dans la Déclaration de Paris et le plan d'action d'Accra, ainsi qu'à l'intégration des thèmes transversaux, notamment le genre, le développement des capacités, la promotion des droits humains. L'assistance du PNUD sera focalisée sur trois axes fondamentaux, : 1) Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire 2) Gouvernance démocratique, économique et cohésion sociale et 3) Bonne gouvernance environnementale.

Axe 1 : Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

L'action du PNUD sera focalisée sur trois priorités: 1) La formulation de stratégies et politiques axées sur la croissance inclusive pour un meilleur accès des pauvres aux moyens et techniques de production; 2) La formulation de stratégies et politiques axées sur la création d'emplois et d'auto-emplois, surtout pour les jeunes et les femmes ; et 3) L'amélioration des capacités locales et communautaires pour la génération

d'emplois et revenus à travers la préservation et valorisation économique durable des ressources naturelles, et l'adaptation aux changements climatiques. Les interventions seront conduites en partenariat avec les acteurs nationaux, notamment le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, le Ministère de l'Emploi, le Ministère du Développement Rural, et la société civile, ainsi qu'en collaboration avec le PAM, la FAO, l'ONUDI et le FIDA. Le PNUD appuiera le gouvernement à opérationnaliser le plan d'action 2011-2015 du CSLPIII, pour sa traduction en stratégies de croissance économique et sectorielles inclusives, créatrices d'emplois, en vue d'un renforcement de la cohésion sociale et de l'accès des femmes aux facteurs de production. Par ailleurs, le PNUD assurera une meilleure connaissance du phénomène de la pauvreté dans ses différentes dimensions et sa dynamique, à travers à la fois une approche globale et sectorielle. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, la stratégie nationale, fera l'objet d'une attention particulière, notamment en matière d'accès au capital productif, et d'application d'un cadre réglementaire pour le foncier axé sur les droits. L'appui conseil sera corroboré par le renforcement des capacités institutionnelles et communautaires au niveau local, pour la création d'opportunités d'emploi et auto-emploi, à travers la réalisation d'actions démonstratives, notamment dans les 4 régions d'intervention du Programme ARTGOLD. Les actions du PNUD dans ce domaine privilégieront des programmes de développement local ayant un impact transversal sur la protection et la valorisation des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que la sécurité alimentaire, l'égalité de genre et la cohésion sociale. Le PNUD testera également des approches innovantes pour l'utilisation des énergies renouvelables dans le milieu rural, pour l'aide à la prise de décision et à la formulation des politiques de développement rural et d'accès universel aux services.

Axe 2 : Renforcement des institutions démocratiques, de l'administration publique et promotion de la cohésion sociale

L'appui du PNUD visera l'amélioration de la capacité nationale à conduire le processus de développement, notamment à suivre l'exécution des politiques et programmes et à fournir des services et biens publics de qualité, dans un contexte d'affermissement de la gouvernance démocratique. Le PNUD focalisera son appui sur trois priorités principales: 1) le développement des capacités des institutions démocratiques, notamment le Parlement, pour une meilleure participation, et un meilleur contrôle de l'action publique 2) le renforcement des capacités de l'administration publique pour une conduite plus efficace et plus transparente des politiques de développement axées sur les OMDs et 3) le renforcement des capacités nationales pour la promotion de la cohésion sociale à travers la pleine jouissance des droits humains, surtout des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés. Dans ce domaine, le PNUD accompagnera les initiatives nationales, notamment la mise en œuvre du CSLPIII, de la stratégie d'institutionnalisation du genre, de la stratégie de lutte contre la corruption et de la stratégie des droits de l'Homme. Le PNUD appuiera le gouvernement à opérationnaliser le plan d'action 2011-2015 du CSLPIII en ce qui concerne les mécanismes de suivi-évaluation et un système fiable de collecte, analyse et diffusion de données désagrégées par sexe. En outre, l'accent sera mis sur la régionalisation du CSLPIII pour une planification participative du développement humain au niveau régional, impliquant les acteurs locaux et cohérente avec les stratégies sectorielles nationales, dans 4 régions pilotes. Le PNUD poursuivra également ses appuis au renforcement des mécanismes de coordination de l'aide. En outre, le cadre électoral sera renforcé, et les institutions démocratiques, notamment le Parlement, et la société civile seront appuyés afin de jouer pleinement leur rôle dans l'exercice du contrôle citoyen de l'action publique et d'exercice des libertés publiques. Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'unité nationale et de la citoyenneté, par le biais d'un renforcement des capacités des différents acteurs, pour la promotion plus efficace de la cohésion sociale et des droits humains. Le PNUD collaborera notamment avec le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile, le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, et la Commission Nationale des Droits de l'Homme, ainsi qu'avec l'UNICEF, l'ONUDD, l'UNFPA, l'OHCHR et la société civile.

Axe 3 : Bonne gouvernance environnementale et gestion durable des ressources naturelles dans l'optique d'une réduction de la pauvreté et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques

Le PNUD concentrera son appui sur le plaidoyer, l'assistance technique et la mobilisation des ressources pour la prise en compte de la dimension environnementale et des changements climatiques dans les politiques et stratégies nationales et locales de développement. Dans ce cadre, l'appui du PNUD visera certaines initiatives phares avec un impact direct sur la réduction de la pauvreté. Par exemple, le PNUD appuiera le

Gouvernement dans la mise en place d'un partenariat innovant pour la protection de la biodiversité marine et côtière dans le contexte de l'exploitation gazière et pétrolière, pour protéger les ressources halieutiques du Pays qui représentent environ 18% de ses échanges commerciaux et une ressource pour la sécurité alimentaire. Le PNUD appuiera également les efforts du Gouvernement pour la mise en place d'un cadre propice pour le développement des énergies renouvelables, au fin de pallier la situation de pauvreté énergétique surtout dans les zones rurales, majoritairement peuplées par les femmes et les enfants. Le PNUD renforcera les capacités institutionnelles du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour la coordination intersectorielle, le suivi et le contrôle environnemental, et continuera à appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre du Plan National pour l'Environnement 2012-2016, le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques, et du Plan d'Action Nationale pour la Gestion des Risques et des Catastrophes (PANGRC).

IV. Gestion, suivi et évaluation

Le Programme Pays sera exécuté essentiellement à travers la modalité d'exécution nationale, pour laquelle le PNUD pourra fournir des services d'appui ainsi qu'envisager des programmes spécifiques d'appui au NEX. Les modalités spécifiques de mise en œuvre seront sélectionnées sur la base des produits escomptés, et seront élaborées davantage au moment de la préparation de chaque composante du programme. Dans certains cas, compte tenu du contexte et des risques d'exécution de programmes spécifiques, le PNUD pourra recourir à la modalité d'Exécution Directe après consultation avec le Gouvernement. Le PNUD pourra demander l'activation des procédures « fast-track », en cas de nécessité de réponse à une crise. Le Bureau Pays déploiera des efforts pour une intégration progressive des unités thématiques environnement et pauvreté, et pour se doter de personnel spécialisé dans la programmation du développement sensible aux risques de crise. Le Bureau Pays assurera la coordination des activités dans les régions d'intervention à travers l'emploi des VNUs. L'année 2011 marquera l'introduction de l'approche harmonisée de transferts de fonds (HACT) par le SNU, caractérisé par la mise en œuvre conjointe avec les agences sœurs des activités de suivi et contrôle, ainsi que des mesures de renforcement des capacités des partenaires concernés, basées sur les résultats des évaluations. Le Programme sera exécuté de préférence, des que possible, à travers des programmes conjoints du SNU, notamment dans les domaines de l'appui au système statistique national, de la promotion de la cohésion sociale, de la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques. A fin de maximiser l'impact de ses interventions, le PNUD travaillera en partenariat avec un large échantillon d'OSC dans la mise en œuvre de ses programmes. La mobilisation de ressources sera renforcée à travers une stratégie, élaborée de préférence conjointement avec les agences du SNU. La mobilisation de ressources substantielles est prévue auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux, et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le partenariat connaîtra une innovation avec une plus forte implication des partenaires non classiques tels le secteur privé. Des actions systématiques d'information et sensibilisation seront entreprises pour assurer la visibilité des activités du PNUD (visites conjointes des réalisations, capitalisation et publication des meilleures pratiques). La gestion du programme sera axée sur les résultats. Les mécanismes de suivi/évaluation du programme seront ancrés dans le mécanisme inter-agences de suivi de l'UNDAF, conformément à la matrice des résultats et du cadre de suivi évaluation de l'UNDAF. Par ailleurs, un comité de programme, instance de supervision du programme du PNUD, s'attachera à statuer sur les résultats, les problèmes et les risques liés à l'exécution du programme. Les revues annuelles du programme constateront les progrès vers la réalisation des résultats qui seront consignés dans les rapports annuels axés sur les résultats. Ce processus constituera également un intrant pour les revues annuelles de l'UNDAF.

ANNEX. RESULTS AND RESOURCES FRAMEWORK

NATIONAL PRIORITY OR GOAL: Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire (CSLP III Axe 2/UNDAF Axe 1 et 3)					
<p>COUNTRY PROGRAMME/UNDAF OUTCOMES: 1) Les populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire ont un accès durable aux moyens et techniques de production en vue d'améliorer leurs conditions de vie ; 2) Les populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, dans les zones d'interventions, ont accès à des opportunités diversifiées d'emploi et d'auto-emploi pour améliorer leurs revenus 3) Les populations pauvres notamment les jeunes et les femmes au niveau local, tirent des bénéfices durables de la valorisation des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Outcomes indicators: Incidence de la pauvreté en milieu rural : SR : 59% Cible: 51%; Taux de chômage des femmes SR: 44% Cible:39%;Taux de chômage des jeunes SR:66,7% (f) ;44,1% (h),Cible :61%(f) et 39%(h). Revenus annuels moyens des ménages tirés des services des écosystèmes SR: (enquête 2011) Cible : +20% Related Strategic Plan focus areas: Lutte contre la pauvreté et Atteinte des OMD</p>					
GOVERNMENT PARTNER CONTRIBUTION	OTHER PARTNER CONTRIBUTIONS	UNDP CONTRIBUTION	INDICATOR(S), BASELINES AND TARGET(S) FOR UNDP CONTRIBUTIONS	INDICATIVE COUNTRY PROGRAMME OUTPUTS	INDICATIVE RESOURCES BY OUTCOME (US\$)
Le Gouvernement focalisera ses efforts sur le renforcement des structures d'encadrement rural, et œuvrera à la cohérence du dispositif de promotion de l'emploi.	Autres partenaires appuieront des programmes d'assistance alimentaire, infrastructures et intensification agricole. La Banque Mondiale appuiera l'amélioration du climat des affaires.	Le PNUD contribuera à travers la formulation des politiques visant l'opérationnalisation du CSLP III, créatrices d'emplois décents, notamment pour les jeunes et les femmes en milieu rural, ainsi que par l'initiation d'actions de développement local intégré environnement/ /pauvreté/cohésion sociale.	Nb de politiques sectorielles formulées et/ou actualisées au regard du CSLP III :SR :0Cible :3 ;% des femmes et jeunes bénéficiaires programmes d'emploi SR :0Cible 50%, 30%; %de ménages des 4 régions d'intervention adoptant des techniques innovantes de valorisation des ressources naturelles.SR:0Cible:+30%	Stratégie nationale de promotion de l'emploi actualisée. Méthodologie pilote pour la génération d'emplois et des revenus à travers la gestion durable et participative des ressources naturelles développée et vulgarisée.	<p>Regular 3,800,000</p> <hr/> <p>Other 5,000,000</p>

NATIONAL PRIORITY OR GOAL: Amélioration de la gouvernance économique, démocratique, territoriale et locale, contrôle citoyen de l'action publique et renforcement des capacités des acteurs (CSLP III Axe 4/UNDAF Axe 4)

COUNTRY PROGRAMME/ UNDAF OUTCOMES : 4) Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions, et favorisent la participation et le contrôle citoyens ; 5) L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement axées sur les OMD, y inclus à travers de l'approche sensible au genre ; et 6) Les institutions, les personnes vulnérables et les acteurs de la société civile sont engagés plus activement au niveau national et local, pour favoriser la cohésion sociale, dans une perspective de pleine jouissance des droits humains par tous. **Outcomes indicators:** - Nombre d'amendements de loi initiés par les Parlementaires (SR ; Cible) ; % de postes occupé par les

femmes au sein des postes électifs: (SR : 20% ; Cible : 30%) ;Indice de perception de la corruption (SR : 92%; Cible :46%) ; Nombre de recommandations des rapporteurs spéciaux et de la revue périodique universelle pris en compte (SR :40; Cible :80); Système de suivi et évaluation du CSLPIII opérationnel (SR:NON Cible: OUI) ; Related Strategic Plan focus areas: Gouvernance Démocratique					
GOVERNMENT PARTNER CONTRIBUTION	OTHER PARTNER CONTRIBUTIONS	UNDP CONTRIBUTION	INDICATOR(S), BASELINES AND TARGET(S) FOR UNDP CONTRIBUTIONS	INDICATIVE COUNTRY PROGRAMME OUTPUTS	INDICATIVE RESOURCES BY OUTCOME (US\$)
Le Gouvernement poursuivra les réformes de gouvernance économique, la modernisation de l'administration, et les efforts en matière des droits humains.	Les partenaires au développement contribuent à la réforme de la justice, au renforcement du cadre macroéconomique et des capacités de l'administration, y inclus dans le cadre de la décentralisation.	Le PNUD appuiera le renforcement des capacités de pilotage participatif du développement au niveau national et régional, et du cadre réglementaire en vue de la consolidation de la démocratie, des droits humains, et de la prévention des conflits.	Nombre de budgets programme SR:0Cible :3 Système de gestion de l'aide mis en place SR :NON Cible :OUI Nombre des femmes en position de leadership dans le Parlement.SR :2Cible :10 Stratégie nationale de cohésion sociale en place SR:NON Cible :OUI	Structures nationales et locales(4régions)disposent d'outils de planification, gestion, S&E du CSLPIII et des OMD sensibles au genre; Législation électorale est codifiée et sensible au genre; Cellule d'appui au Parlement est opérationnelle.	Regular 3,858,000 Other 12,000,000
NATIONAL PRIORITY OR GOAL: Bonne gouvernance environnementale et gestion durable des ressources naturelles dans l'optique d'une réduction de la pauvreté et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques (CSLPIII Axe 2 et 4/UNDAF Axe 3)					
COUNTRY PROGRAMME/UNDAF OUTCOME : 7) Les institutions nationales intègrent les questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement Outcome indicator: Nombre de stratégies sectorielles intégrant les dimensions environnementales suivant les normes internationales: Baseline :18%, Cible :30% Related Strategic Plan focus areas: Energie et Environnement					
GOVERNMENT PARTNER CONTRIBUTION	OTHER PARTNER CONTRIBUTIONS	UNDP CONTRIBUTION	INDICATOR(S), BASELINES AND TARGET(S) FOR UNDP CONTRIBUTIONS	INDICATIVE COUNTRY PROGRAMME OUTPUTS	INDICATIVE RESOURCES BY OUTCOME (US\$)
Le Gouvernement contribuera a mettre en place les	Les partenaires contribueront au renforcement des	Le PNUD appuiera la formulation de politiques intégrant la protection et la	Le PNGRC est opérationnel SR :NON Cible :OUI ;	Des outils pour la mise en ouvre de PANGRC sont disponibles. Cadre pour la	Regular 1,500,000

<p>capacités institutionnelles pour la coordination intersectorielle et la gestion environnementale.</p>	<p>capacités institutionnelles. La BM appuiera le système d'information environnementale.</p>	<p>valorisation des ressources naturelles et le changement climatique dans des secteurs clés pour la lutte contre la pauvreté.</p>	<p>% des énergies renouvelables dans la production énergétique SR: OCible:10% ;Tauxd'utilisat ion des combustibles non ligneux.SR:10% Cible:30%</p>	<p>promotion des énergies renouvelables est élaboré. Mécanisme de concertation sur la biodiversité dans le secteur des hydrocarbures.</p>	<p>Other 8,000,000</p>
--	---	--	---	--	--



Programme des Nations Unies pour le Développement
Pays: Mauritanie
Plan de Travail 2013

Titre du Projet : Projet d'Appui à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption

Effet (s) UNDAF: L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus à travers de l'approche sensible au genre et droits humains.

1.2 : La société civile dispose de capacités accrues en matière de culture citoyenne et de contrôle de l'action publique.

2.4 : L'administration dispose des outils et des capacités adéquats pour la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Produit(s) attend(s): 2.6. l'administration publique dispose de capacités accrues pour fournir des services de qualité dans une perspective de redevabilité vis-à-vis du citoyen

1.2.1. Les capacités des OSC sont renforcées en matière des droits et devoirs citoyens pour la promotion de la culture citoyenne.

Sous produits : 2.4.1. les institutions chargées du pilotage de la SNLCC disposent de compétences et d'outils améliorés pour le suivi de la SNLC au niveau central et dans 4 wilayas cibles.

2.4.4. Les acteurs en charge de la mise en œuvre de la SNLCC disposent de capacités pour l'information publique et la mobilisation sociale autour de la lutte contre la corruption

Partenaire de mise en œuvre : MAED et les OSC

Brève Description

Le présent projet consiste à une phase préparatoire de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Il se focalise sur l'accompagnement des mesures visant l'opérationnalisation de la stratégie à travers principalement : (i) : l'administration dispose des outils et des capacités adéquats pour la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (mise en place d'un observatoire de lutte contre la corruption) ; et (ii) les institutions chargées du pilotage de la SNLCC disposent de compétences et d'outils améliorés pour le suivi de la SNLC au niveau central et dans 4 wilayas cibles.

Période du Programme : 2012/2016

Domaine Clé de Résultat (Plan Strat): **2.1. Fostering inclusive participation** (Observatoire de lutte contre la corruption, Loi orientation, et renforcement des capacités des OSC anticorruption)

Atlas Award ID: _____

Date de démarrage: _2013

Date de Fin : _2016

Date de réunion du PAC _____

Arrangements de gestion (NEX/DEX) :NEX

Budget AWP AAAA: _____

Total ressources requises **79 000 US D**

Total ressources allouées : _____

- Régulière 79.000 US D
- autre:
 - Donateur _____
 - Donateur _____
 - Donateur _____
 - Gouvernement _____

Budget non financé: _____

Contributions en nature _____

Approuvé par (Partenaire de mise en œuvre) :

Dr. Sidi Ould Tah, Ministre des Affaires Economiques et du Développement

Approuvé par PNUD:

José LEVY, Représentant Résident a.i du PNUD



TOTAL						79 000
Produit 3 : la société civile dispose de capacités accrues en matière de culture citoyenne et de contrôle de l'action publique.						2 000
Produit 3 : Absence d'un rapport annuel de la OSC sur la lutte contre la corruption et absence d'une charte d'entreprise citoyenne						11 000
Situation de base : Absence d'un rapport annuel de la OSC sur la lutte contre la corruption et absence d'une charte d'entreprise citoyenne						11 000
Indicateurs : un observatoire opérationnel et rapport d'activité élaboré et diffusé la charte de l'entreprise citoyenne dans le secteur privé adoptée						5 000
Appui à l'organisation d'un forum international sur le rôle des experts judiciaires dans la lutte contre la corruption						5 000
La finalisation et l'adoption de la charte d'entreprise citoyenne.						5 000
Total Produit 3 :						23 000
Produit 5 : Gestion du programme assurée						10 000
Appui à la Communication :						10 000
Total produit 4						10 000
TOTAL						79 000

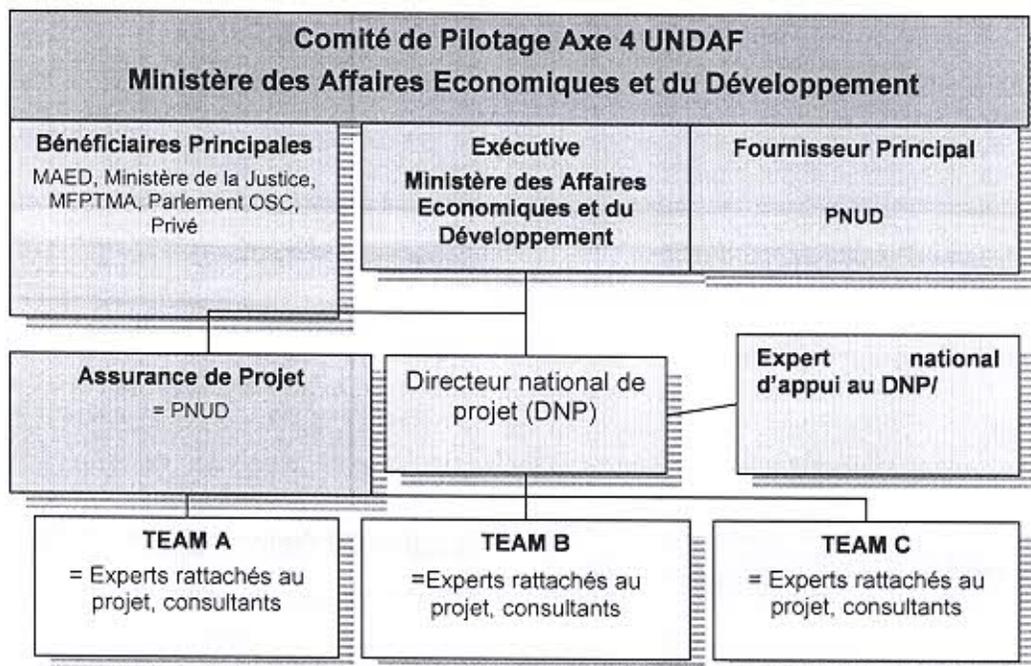
II. ARRANGEMENTS DE GESTION

L'Assemblée Générale des Nations unies, par la Résolution 46/137 du 17 décembre 1991 a confié au PNUD le mandat de coordonner l'assistance électorale entre les acteurs nationaux et internationaux au niveau du pays concerné.

Le projet sera régi par les procédures et règlements du PNUD contenus dans le Manuel de Programmation et dans le cadre politique défini par le Conseil d'Administration du PNUD. Le présent document du projet constitue l'instrument visé à l'article 1er de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement mauritanien et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé en 1979.

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution nationale (NEX). Les bénéficiaires du projet sont tenus de se conformer aux procédures de gestion du PNUD. Toutes les dépenses qui auraient été effectuées ou engagements pris en dehors des règles et procédures applicables au PNUD ne pourront être couvertes. Le PNUD pourra, dans la mesure où ses procédures l'y autorisent, conclure des accords particuliers avec des entités bénéficiaires, en vue de l'exécution de certaines rubriques. Des justificatifs complets des dépenses devront alors être communiqués au PNUD, dans les délais convenus. Le PNUD rendra compte au bailleur de fonds de l'utilisation des ressources conformément à ses règles et procédures.

Le projet sera audité et évalué en accord avec les règles et procédures du PNUD dans les trois mois suivant sa clôture.



2.1. Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- Examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;
- En accord avec l'approche programme, tous les projets du portefeuille de Gouvernance sont placés sous la supervision d'un unique comité de pilotage. Ce choix est dicté par le souci de s'assurer de :
 - La cohérence de l'ensemble des interventions menées dans le domaine de Gouvernance ;
 - L'adéquation continue des interventions avec les plans d'action de l'institution partenaire ;
 - La mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact et une coordination renforcée ;
- Une communication renforcée sur les activités en cours et les résultats attendus.

2.2. Composition et fonctionnement du comité de pilotage

- Composition du Comité de pilotage :

Des représentants des structures bénéficiaires (MAED, Justice, Fonction Publique, Parlement, Observatoire anticorruption, un Représentant du Comité de Suivi de la SNLCC, un représentant du secteur privé). Le Comité de Pilotage est coprésidé par un Représentant du MAED et le Représentant Résident Adjoint/Programme.

- Fonctionnement du Comité de Pilotage :

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée (justifiée) du DNP sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

La structure du Comité de Pilotage du projet sera adaptée au niveau dispositif de pilotage de l'UNDAF prévu (Thématique Gouvernance) une fois celui-ci mis en place.

2.3. Le Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est Directeur Général de la Politique Economique, des Stratégies de Développement au MAED. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats.

2.4. L'Appui au Projet

L'appui au projet, issu de l'institution nationale partenaire, fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des courriers et des PV des réunions, préparation des DPD, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures...), des contrats des consultants recrutés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel.

2.5. Appui du bureau de Pays (PNUD)

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'institution de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux ;
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux ;
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels ;
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct ;
5. Identification et exécution des activités de formation ;
6. Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies.

En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

III. CADRE DE SUIVI EVALUATION

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous, permettent de suivre les activités et la réalisation des résultats du projet.

Au cours du cycle annuel de projet :

- **Rapports trimestriels d'avancement :** Sur la base des informations fournies par le DNP et entrées dans Atlas au niveau du modèle de gestion des projets, l'assurance qualité du projet (le chargé de programme PNUD) tire le rapport trimestriel d'avancement (PPR) et le présente à la discussion lors de la réunion du comité de pilotage. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution d'activités ou les deux), le Directeur National de Projet devra présenter un plan de travail annuel révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- **Revue et planification trimestrielles :** Sur la base du PPR, le CDR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve, le cas échéant, les amendements au plan de travail et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.

- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle du CPAP. A cet effet, le DNP prépare une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.
- Mise à jour du journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion.

Annuellement :

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National de projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.
- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.
- Visites de terrain : un représentant du PNUD entreprendra une visite de terrain au moins une fois par an. Ces visites de terrain ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté, action qui doit être soumise au comité de pilotage dans la semaine suivant la visite.

VI. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui est intégrée par renvoi constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans l'accord standard d'assistance (SBAA) et toutes les dispositions du CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et les biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire de mise en œuvre, repose sur le partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre;
- b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications du plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document, soient utilisés pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document.
